

COMPAGNIE DES ALPES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

SIEGE SOCIAL : 63, RUE DE VILLIERS – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

COMPAGNIE DES ALPES

Société anonyme au capital de 186 829 064,12 €

Siège social : 50-52, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

R.C.S B 349 577 908 Nanterre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société Compagnie des Alpes,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie des Alpes relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des titres de participation

Risque identifié

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément à la méthode mentionnée aux paragraphes 2.3 et 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

La pandémie du COVID-19 et les mesures de confinement décidées par les gouvernements des pays dans lesquels le Groupe opère, ont entraîné un arrêt complet de l'activité des métiers du Groupe à compter du 14 mars 2020. Comme indiqué dans la Note 1 « Principaux événements survenus au cours de l'exercice - Conséquences de la pandémie de COVID-19 », cette pandémie a eu des impacts négatifs très significatifs sur les résultats du Groupe et a, par conséquent conduit à comptabiliser des dépréciations sur immobilisations financières à hauteur de 71,1 M€ au 30 septembre 2020.

Nous avons considéré que la valorisation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison :

- d'une part, des impacts de la pandémie COVID-19 sur les activités des filiales,
- d'autre part, de leur importance significative dans les comptes annuels,
- et, enfin, parce que la détermination de leur valeur recouvrable, basée sur des méthodes d'évaluation multicritères, nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations susceptibles d'avoir un impact important sur les provisions pour dépréciation comptabilisées.

**COMPAGNIE
DES ALPES**

*Rapport sur les
comptes annuels
Exercice clos le
30 septembre 2020*

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur réalisés par la société. Ceux-ci s'appuient notamment sur les plans d'affaires à moyen terme établis au niveau de chaque filiale, revus et validés par la gouvernance de la société.

Nous avons apprécié :

- la qualité du processus d'élaboration et d'approbation du budget 2020/2021 et plus largement des plans à moyen terme 2020/2025 établis par la Direction générale du Groupe, présentés au Conseil d'administration et révisés par ce dernier en novembre 2020 ;
- le caractère raisonnable des principales estimations en lien avec les différents scénarios structurants d'ouverture ou d'activité tant pour les parcs de loisirs que pour les domaines skiabiles, notamment : prévisions de flux de trésorerie (notamment pour l'année 2020/2021), retour à la normale pendant la durée du plan, taux de croissance à long terme et taux d'actualisation retenus.

Nous avons également réalisé nos propres analyses de sensibilité sur les tests de perte de valeur. Ces analyses ont été menées avec l'aide de nos experts en évaluation et ont été partagées avec la Direction générale de la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations mentionnées en note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

**COMPAGNIE
DES ALPES**

*Rapport sur les
comptes annuels
Exercice clos le
30 septembre 2020*

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes par l'assemblée générale en 1998 pour le cabinet Mazars et en 1991 pour le cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit.

Au 30 septembre 2020, le cabinet Mazars était dans la 23^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PriceWaterhouseCoopers Audit dans la 30^{ème} année, dont respectivement 23 et 27 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit

**COMPAGNIE
DES ALPES**

*Rapport sur les
comptes annuels
Exercice clos le
30 septembre 2020*

et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des comptes

Nous remettons au comité d'audit et des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les

**COMPAGNIE
DES ALPES**

*Rapport sur les
comptes annuels
Exercice clos le
30 septembre 2020*

articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 28 janvier 2021

Les Commissaires aux Comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**



Françoise Garnier-Bel

MAZARS



Gilles Rainaut

5.4 Comptes sociaux

5.4.1 BILAN SOCIAL, COMPTE DE RÉSULTAT, TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30 SEPTEMBRE 2020

BILAN ACTIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/09/2020 | | | 30/09/2019 |
|-------------------------------|----------------|---------------------------------|----------------|----------------|
| | Montant brut | Amortissements et provisions | Montant net | |
| Immobilisations incorporelles | 27 678 | 18 216 | 9 462 | 6 784 |
| Immobilisations corporelles | 3 851 | 2 958 | 893 | 829 |
| Immobilisations financières | 939 944 | 119 706 | 820 238 | 883 013 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 971 473 | 140 880 | 830 593 | 890 626 |
| Créances d'exploitation | 8 940 | - | 8 940 | 9 628 |
| Trésorerie | 6 | - | 6 | 178 |
| ACTIF CIRCULANT | 8 946 | - | 8 946 | 9 806 |
| Charges constatées d'avance | 1 945 | - | 1 945 | 1 738 |
| Écart de conversion actif | 55 | | 55 | |
| TOTAL ACTIF | 982 419 | 140 880 | 841 539 | 902 170 |

BILAN PASSIF

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|--|----------------|----------------|
| Capital social | 186 829 | 186 425 |
| Prime d'émission & boni de fusion | 263 018 | 263 018 |
| Réserve légale | 18 643 | 17 981 |
| Autres réserves | 788 | 1 192 |
| Report à nouveau | 61 165 | 64 334 |
| Résultat de l'exercice | - 32 360 | 14 592 |
| CAPITAUX PROPRES | 498 083 | 547 542 |
| Provisions pour risques et charges | 8 232 | 3 278 |
| Dettes financières | 309 801 | 328 175 |
| Dettes d'exploitation | 19 346 | 14 626 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 6 077 | 8 094 |
| DETTES | 335 224 | 350 895 |
| Écart de conversion passif | | 455 |
| TOTAL PASSIF | 841 539 | 902 170 |

COMPTE DE RÉSULTAT

| (en milliers d'euros) | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|---|-----------------|-----------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES | 29 517 | 31 017 |
| Autres produits | | 16 |
| Reprises de provisions et transferts de charges | 865 | 1 966 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | 30 382 | 32 999 |
| Achats et charges externes | 16 085 | 18 073 |
| Impôts et taxes | 943 | 757 |
| Salaires et charges sociales | 21 498 | 20 664 |
| Dotations aux amortissements | 3 332 | 2 783 |
| Dotations aux provisions | 903 | 1 230 |
| autres charges | 150 | 133 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | 42 911 | 43 640 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | - 12 529 | - 10 641 |
| RÉSULTAT FINANCIER | - 27 323 | 19 897 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT | - 39 852 | 9 256 |
| Résultat exceptionnel | - 250 | - 97 |
| Impôt sur les sociétés | 7 742 | 5 433 |
| RÉSULTAT NET | - 32 360 | 14 592 |

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

| (en milliers d'euros) | 30/09/2020 | 30/09/2019 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat net | - 32 360 | 14 592 |
| Dotations et reprises sur amortissements et provisions (yc. dépréciations) | 79 430 | 23 006 |
| Plus et moins-values de cession | - 1 | 22 |
| Dividendes reçus | - 55 410 | - 46 952 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | - 8 341 | - 9 332 |
| Coût de l'endettement net | 6 852 | 6 256 |
| Charge d'impôt | - 7 742 | - 5 408 |
| CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT | - 9 231 | - 8 484 |
| Variation du BFR | - 837 | 593 |
| Impôts versés | 12 197 | 5 498 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION | 2 129 | - 2 423 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | - 6 631 | - 4 450 |
| Acquisitions d'immobilisations financières | - 6 187 | - 71 173 |
| Cessions et remboursements d'immobilisations financières | | 308 |
| Dividendes reçus | 52 772 | 46 952 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS | 39 954 | - 28 363 |
| Variation des découverts | 47 870 | - 12 923 |
| Décaissement des charges financières et abandon de créances | - 6 779 | - 6 204 |
| Variations des créances et dettes diverses | - | - |
| Dividendes attribués aux actionnaires | - 17 100 | - 15 851 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS | 23 991 | - 34 978 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | 66 074 | - 65 764 |
| Trésorerie à l'ouverture | - 66 596 | - 832 |
| Trésorerie à la clôture | - 522 | - 66 596 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE | 66 074 | - 65 764 |

5.4.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes annexes aux comptes sociaux de la SA Compagnie des Alpes pour l'exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2020 comportent les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 841 539 K€, et au compte de résultat dont le déficit s'élève à - 32 360 K€.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| NOTE 1 PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE | 182 | NOTE 5 ENGAGEMENTS HORS BILAN | 188 |
| NOTE 2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES | 182 | NOTE 6 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE | 189 |
| NOTE 3 NOTES AFFÉRENTES AU BILAN | 183 | NOTE 7 RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES | 189 |
| NOTE 4 NOTES AFFÉRENTES AU COMPTE DE RÉSULTAT | 187 | | |

Note 1 Principaux événements survenus au cours de l'exercice

CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie du Covid-19 et les mesures de confinement décidées par les gouvernements des pays dans lesquels le Groupe opère, ont entraîné un arrêt complet de l'activité des métiers du Groupe à compter du 14 mars 2020.

La saison d'hiver des Domaines skiables a été définitivement arrêtée à cette date et l'activité des Parcs de loisirs suspendue jusqu'à une date

de réouverture comprise entre fin mai (Hollande, Autriche), mi-juin (France) et début juillet (Belgique).

Cette pandémie a eu des impacts négatifs très significatifs sur les résultats du Groupe et a, par conséquent, conduit à comptabiliser des dépréciations sur immobilisations financières à hauteur de 71,1 M€ au 30 septembre 2020.

Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels sont amortis linéairement, en général, sur une durée de 1 à 3 ans. Cependant une durée de 5 ans pourra être retenue sur les projets significatifs (CRM, datalakes, tunnels de vente).

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Installations générales 10 ans
- Matériel (transport, bureau et informatique) 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau 5 à 10 ans

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation sont inscrits à leur valeur d'acquisition.

Les coûts d'acquisition des titres de participations inclus dans le prix de revient des titres font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur cinq ans.

La valeur des titres de participation fait l'objet de tests annuels sur la base d'une évaluation multi-critère (actif net, perspectives d'évolution déterminées à partir des plans d'affaires à moyen terme des sociétés concernées, valeur de réalisation estimée, etc.). Des dépréciations peuvent être constatées lorsque la valorisation (basée sur ces évaluations multicritères) est inférieure au prix de revient.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

2.4 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5 INDEMNITÉS DE RETRAITE

Les engagements de la Compagnie des Alpes en matière d'indemnités de départ à la retraite sont valorisés et inscrits en hors-bilan. Le mode de calcul est conforme aux dispositions collectives de la Société entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

L'évaluation de l'engagement s'effectue sur la base des salaires actuels (fixes et variables) en chiffrant les indemnités qui seront

versées aux salariés lors de leur départ en retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date. Considérée comme la plus probable, l'hypothèse d'un départ à 62 ans, à l'initiative du salarié, a été retenue. L'indemnité reflète différents coefficients et hypothèses (probabilité de survie, évolution de la base de calcul de l'indemnité, inflation...). Le taux d'actualisation est basé sur l'évolution de l'iBOXX à 10 ans et ressort à 0,6 % pour l'exercice clos le 30 septembre 2020 (0,50 % au 30 septembre 2019).

Note 3 Notes afférentes au bilan

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles ont évolué comme suit :

| (en milliers d'euros) | Au 30/09/2019 | Augmentations | Diminutions | Au 30/09/2020 |
|---------------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles | 21 990 | 5 688 | - | 27 678 |
| Amortissements s/ incorporelles | - 15 206 | - 3 010 | - | - 18 216 |
| TOTAL NET | 6 784 | 2 678 | - | 9 462 |

| (en milliers d'euros) | Au 30/09/2019 | Augmentations | Diminutions | Au 30/09/2020 |
|-------------------------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| Immobilisations corporelles | 3 483 | 385 | - 17 | 3 851 |
| Amortissements s/ corporelles | - 2 654 | - 321 | 17 | - 2 958 |
| TOTAL NET | 829 | 64 | - | 893 |

Les investissements correspondent, pour l'essentiel, aux développements informatiques portés par la Compagnie des Alpes (notamment développement d'applications CRM et de *data lakes*).

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

L'évolution du poste immobilisations financières se synthétise comme suit :

| (en milliers d'euros) | Au 30/09/2019 | Augmentations | Diminutions | Au 30/09/2020 |
|--|----------------|-----------------|--------------|----------------|
| Titres de participation | 900 220 | 5 662 | - | 905 882 |
| Titres de participation non consolidés | 11 937 | - | - | 11 937 |
| Créances rattachées (et ICNE) | 18 045 | 294 | - 8 | 18 331 |
| Dividendes à recevoir | - | 2 638 | - | 2 638 |
| Dépôts et cautionnements | 442 | 1 | - | 443 |
| Actions autodétenues | 562 | - | - 21 | 541 |
| Encours de trésorerie sur contrat de liquidité | 370 | - | - 198 | 172 |
| TOTAL BRUT | 931 576 | 8 595 | - | 939 944 |
| Dépréciation des titres de participation | - 44 938 | - 63 305 | - | - 108 243 |
| Dépréciation des créances rattachées | - 3 625 | - 7 838 | - | - 11 463 |
| TOTAL NET | 883 013 | - 62 548 | - 227 | 820 238 |

L'augmentation des titres de participation résulte de l'acquisition de 10,9 % des titres de Travelfactory pour 1,54 M€ portant la participation à 84,18 % (en application des promesses d'achats et de ventes de titres) et d'un complément de prix de 0,4 M€ versé pour l'acquisition de Familypark.

La Compagnie des Alpes a également réalisé une augmentation de capital de certaines de ses filiales :

- CDA Production pour un montant de 0,7 M€ ;
- Chaplin's By Grévin pour un montant de 3,0 M€ ;

Une nouvelle avance a été consentie durant l'exercice par la Compagnie des Alpes à sa filiale Grévin Montréal, pour un montant de 1,25 million de dollars canadiens (soit 0,8 M€ au 30 septembre 2020), portant le montant total des avances à 10,35 millions de dollars canadiens. Cette créance, qui a généré un écart de conversion actif de 55 K€ au

cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 (contre un écart de conversion passif de 455 K€ au 30 septembre 2019), est dépréciée à 100 % pour tenir compte de la situation financière de la filiale et de ses perspectives.

Dans le contexte de crise sanitaire ayant fortement réduit les valeurs d'entreprise nettes de dettes (basées sur les plans d'affaires à moyen terme), des dépréciations significatives ont été constatées sur l'exercice. Les dépréciations de titres s'élèvent à 108,24 M€ au 30 septembre 2020 après prise en compte de dotations de l'exercice, pour un montant de 63,3 M€, qui s'analysent principalement comme suit :

- Dépréciation des titres Belpark pour un montant de 12 M€ ;
- Dépréciation des titres HHH pour un montant de 27,5 M€ ;
- Dépréciation des titres Travelfactory pour un montant de 11,9 M€.
- Dépréciation des titres By Grévin pour un montant de 3,0 M€ ;

- Dépréciation des titres Jardin d'Acclimatation pour un montant de 5,1 M€ ;
- Dépréciation des titres France Miniature pour un montant de 1,1 M€ ;
- Dépréciation des titres CDA Management pour un montant de 1,4 M€.

Les dépréciations des créances financières s'élèvent à 11,46 M€ au 30 septembre 2020 après prise en compte des dotations de l'exercice, pour un montant de 7,8 M€, qui s'analysent principalement comme suit :

- Dépréciation de la créance financière de Grévin Montréal pour 3,2 M€ ;
- Dépréciation de la créance financière du Jardin d'Acclimatation pour 4,6 M€.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)

| Informations financières Filiales et participations | Forme juridique | Date du dernier exercice clos | Quote-part du capital détenue au 30/09/2020 (directe et indirecte) |
|---|-----------------|----------------------------------|---|
| Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) | | | |
| BY GREVIN ^(b) – GENÈVE – SUISSE | SA | 30/09/2020 | 100 % |
| CDA-DS – n° SIREN 477 855 787 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT | SAS | 30/09/2020 | 100 % |
| GRÉVIN & CIE – n° SIREN 334 240 033 – 60128 PLAILLY | SA | 30/09/2020 | 100 % |
| CDA FINANCEMENT – n° SIREN 482 940 616 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT | SNC | 30/09/2020 | 100 % |
| CDA PRODUCTIONS – n° SIREN 421 155 458 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT | SAS | 30/09/2020 | 100 % |
| MUSÉE GRÉVIN – n° SIREN 552 067 811 – 75009 PARIS | SA | 30/09/2020 | 95,88 % |
| FRANCE MINIATURE – n° SIREN 348 677 196 – 78990 ÉLANCOURT | SAS | 30/09/2020 | 100 % |
| HARDERWIJK HELLENDORRN HOLDING – NL 3840 – HARDERWIJK – PAYS-BAS | BV | 30/09/2020 | 100 % |
| BELPARK – 8902 LEPER – BELGIQUE | BE | 30/09/2020 | 100 % |
| SOCIÉTÉ DU PARC DU FUTUROSCOPE – n° SIREN 444 030 902 – 86130 JAUNAY CLAN | SA | 30/09/2020 | 45,55 % |
| CDA BRANDS – n° SIREN 383 926 532 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT | SAS | 30/09/2020 | 100 % |
| AVENIR LAND – n° SIREN 311 285 068 – 38630 LES AVENIÈRES | SAS | 30/09/2020 | 100 % |
| CDA MANAGEMENT – n° SIREN 500 244 140 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT | SAS | 30/09/2020 | 100 % |
| LOISIRS RE – L 8070 BERTRANGE – GD LUXEMBOURG | SA | 30/09/2020 | 100 % |
| CDA BEIJING BUSINESS CONSULTING – CHINE – PÉKIN | Ltd | 30/09/2020 | 100 % |
| CDA DL – n° SIREN 534 737 432 – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT | SAS | 30/09/2020 | 100 % |
| INGELO – n° SIREN 534 870 803 – 73000 CHAMBÉRY | SAS | 30/09/2020 | 100 % |
| MUSÉE GRÉVIN MONTRÉAL ^(b) – MONTRÉAL QC – CANADA | Inc | 30/09/2020 | 100 % |
| TRAVELFACTORY – n° SIREN 534 737 432 – 92210 CLICHY | SAS | 30/09/2020 | 84,18 % |
| SKI & SOLEIL – n° SIREN 509 089 322 – 92210 CLICHY | SAS | 30/09/2019 | 100,00 % |
| FAMILYPARK GMBH – SANKT MARGARETHEN – AUTRICHE | SARL | 30/09/2020 | 94,90 % |
| Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) | | | |
| CMB – n° SIREN 605 520 584 ^(c) – 74400 CHAMONIX | SA | 31/05/2020 | 37,49 % |
| JARDIN D'ACCLIMATATION – n° SIREN 582 110 995 – 75016 PARIS | SA | 31/12/2019 | 20,00 % |
| 2CO IMMO – n° SIREN 809 948 870 – 05330 SAINT CHAFFREY | SAS | 31/12/2019 | 45 % |
| AZOR MANAGEMENT – MOSCOU – RUSSIE | LLC | - | 15 % |
| SCI RT LES CLARINES – n° SIREN 850 101 635 – 73000 CHAMBÉRY | SCI | N/A | 27,27 % |

(a) Montant en principal.

(b) Conversion pour 1 € : CHF 1,0804 - CAD 1,5676.

(c) Données consolidées du Groupe CMB au 31 mai 2020.

3.3 CONTRAT DE LIQUIDITÉ ET ACTIONS AUTODÉTENUES

Les actions autodétenues et la trésorerie affectée au contrat de liquidité sont classées en « immobilisations financières ».

En exécution du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée générale mixte du 7 mars 2019, la CDA détenait au 30 septembre 2020, dans le cadre d'un contrat de liquidité :

- 31 932 actions représentant une valeur comptable brute de 540 K€ ;
- un encours de trésorerie de 172 K€ (en principal et intérêts courus).

Au regard du cours de l'action CDA au 30 septembre 2020 qui s'établissait à 16,9 €, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.4 CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le poste « Créances d'exploitation » s'établit à 8 940 K€. Il est composé :

- des créances clients 3 545 K€ ;
- des acomptes fournisseurs 22 K€ ;
- des créances sociales et fiscales 5 373 K€.

| Capital | Capitaux propres autres que le capital yc. résultat | Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés ^(a) | Montants des cautions et avals donnés par CDA | Chiffre d'affaires hors taxes | Résultat net | Distributions versées à la CDA durant l'exercice | Valeur brute comptable des titres | Valeur nette comptable des titres |
|---------|---|---|---|-------------------------------|--------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 2 962 | - 2 520 | | 691 | 3 260 | - 2 559 | 0 | 6 163 | 0 |
| 298 531 | 118 428 | | 0 | 427 | 34 017 | 35 700 | 318 531 | 318 531 |
| 52 913 | - 5 992 | | 0 | 79 539 | - 11 660 | 10 517 | 114 541 | 114 541 |
| 1 010 | 1 866 | | 0 | 0 | 630 | 800 | 1 000 | 1 000 |
| 664 | - 790 | | 0 | 858 | - 490 | 0 | 10 738 | 0 |
| 4 603 | - 2 258 | | 0 | 7 998 | - 3 801 | 926 | 30 061 | 30 061 |
| 1 809 | - 2 046 | | 0 | 1 959 | - 1 280 | 0 | 6 012 | 0 |
| 252 | 92 477 | | 0 | 0 | - 2 178 | 0 | 105 478 | 67 078 |
| 97 164 | 23 856 | | 0 | 32 549 | - 19 420 | 2 638 | 142 546 | 130 546 |
| 6 504 | 10 672 | | 25 000 | 52 587 | - 16 461 | 3 122 | 28 593 | 28 593 |
| 713 | 23 496 | | 0 | 0 | 118 | 1 000 | 16 850 | 16 850 |
| 915 | 546 | | 0 | 9 391 | - 3 081 | 900 | 16 038 | 16 038 |
| 331 | 353 | | 0 | 2 056 | 347 | 0 | 2 574 | 174 |
| 2 075 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 075 | 2 075 |
| 1 059 | - 1 144 | | 0 | 12 | - 345 | 0 | 1 130 | 1 |
| 2 685 | 87 | | 0 | 115 | 6 | 0 | 2 725 | 2 725 |
| 100 | 276 | | 0 | 6 231 | 108 | 200 | 100 | 100 |
| 11 164 | 6 602 | | 0 | 450 | - 1 702 | 0 | 13 312 | 0 |
| 128 | - 6 077 | | 0 | 55 416 | - 4 059 | 0 | 11 867 | 0 |
| 8 | 28 | | 0 | 2 595 | 61 | 0 | 1 010 | 1 010 |
| 50 | 9 391 | | 0 | 12 526 | - 2 744 | 0 | 48 993 | 48 993 |
| 6 885 | 129 563 | | 0 | 94 006 | 15 165 | 3 592 | 26 557 | 26 557 |
| 7 738 | - 854 | 6 893 | 0 | 27 519 | - 4 953 | 0 | 5 107 | 0 |
| 3 580 | - 396 | 414 | - | 593 | 2 | - | 1 611 | 1 439 |
| - | - | - | - | - | - | - | 55 | 55 |
| N/A | N/A | 1 500 | N/A | N/A | N/A | N/A | 1 500 | 1 500 |

3.5 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, qui s'élèvent à 1 944 K€, comprennent :

- des charges d'exploitation 1 686 K€ ;
- des charges financières liées à un emprunt obligataire 259 K€.

Ces coûts sont repris linéairement en charges sur la durée de l'emprunt.

3.6 CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2020, le capital est composé de 24 510 101 actions ordinaires sans valeur nominale unitaire affichée.

Les comptes de la Compagnie des Alpes, et de ses filiales, sont consolidés, en intégration globale, par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

3.7 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

L'évolution des capitaux propres s'analyse comme suit :

| (en milliers d'euros) | Capital social | Prime d'émission & boni de fusion | Réserves | Report à nouveau | Résultat | Capitaux propres |
|--|----------------|-----------------------------------|---------------|------------------|-----------------|------------------|
| CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2018 | 186 091 | 263 018 | 18 659 | 64 072 | 16 961 | 548 801 |
| Affectation du résultat | | | 848 | 16 113 | - 16 961 | - |
| Distribution de dividendes | | | | - 15 851 | | - 15 851 |
| Augmentation de capital | 334 | | - 334 | | | - |
| Résultat de l'exercice | | | | | 14 592 | 14 592 |
| CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2019 | 186 425 | 263 018 | 19 173 | 64 334 | 14 592 | 547 542 |
| Affectation du résultat | | | 662 | 13 930 | - 14 592 | - |
| Distribution de dividendes | | | | - 17 100 | | - 17 100 |
| Augmentation de capital | 404 | | - 404 | | | - |
| Résultat de l'exercice | | | | | - 32 360 | - 32 360 |
| CAPITAUX PROPRES AU 30 SEPTEMBRE 2020 | 186 829 | 263 018 | 19 431 | 61 164 | - 32 360 | 498 083 |

L'Assemblée générale du 7 mars 2020 a décidé, lors de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019, d'une distribution de dividendes de 17 100 K€.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| (en milliers d'euros) | Au 30/09/2019 | Augmentation | Diminution | Au 30/09/2020 |
|---|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Provisions pour risques filiales | 1 000 | | | 1 000 |
| Provisions pour situations nettes négatives | | 4 700 | | 4 700 |
| Provisions pour risques divers | 2 128 | 886 | - 686 | 2 328 |
| Provisions pour pertes de change | | 54 | | 54 |
| Provisions pour charges | 150 | | | 150 |
| TOTAL | 3 278 | 5 640 | - 686 | 8 232 |

Les provisions pour situation nette négative des filiales incluent les provisions complémentaires nécessaires dès lors que les titres sont intégralement dépréciés et que la Société ne dispose pas de créance sur ses filiales. Au 30 septembre 2020, une provision pour situation nette négative a été comptabilisée pour un montant de 4,7 M€, et correspond principalement à la société Travefactory (4,4 M€).

Les provisions pour risques divers sont liées à des risques identifiés ou des litiges en cours.

La provision pour perte de change correspond à l'écart de conversion actif (perte de change latente) calculé sur le prêt en dollars canadiens consenti à Grévin Montréal.

3.9 DETTES FINANCIÈRES

Les échéances des dettes financières de la Société s'analysent comme suit :

| (en milliers d'euros) | Au 30/09/2019 | Augmentations | Diminutions | Au 30/09/2020 |
|--|----------------|---------------|-----------------|----------------|
| Emprunt obligataire | 100 000 | | | 100 000 |
| Emprunt Groupe | 160 000 | 47 870 | | 207 870 |
| Intérêts courus non échus s/emprunt oblig. | 1 401 | 1 402 | - 1 401 | 1 402 |
| Découverts bancaires | 66 774 | | - 66 245 | 529 |
| TOTAL | 328 175 | 49 272 | - 67 646 | 309 801 |

| Dettes financières (en milliers d'euros) | Total | Échéance à | | | | | |
|---|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | | moins d'un an | 1 à 2 ans | 2 à 3 ans | 3 à 4 ans | 4 à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Emprunt obligataire | 100 000 | | | | 100 000 | | - |
| Emprunt groupe | 207 870 | 9 870 | 22 000 | 22 000 | 22 000 | 22 000 | 110 000 |
| Intérêts sur emprunt obligataire | 1 402 | 1 402 | | | | | - |
| Découverts bancaires (yc. intra-groupe) | 529 | 529 | | | | | - |
| TOTAL | 309 801 | 11 801 | 22 000 | 22 000 | 122 000 | 22 000 | 110 000 |

L'emprunt obligataire de 100 M€ souscrit en 2014 est assorti d'une clause d'actionnariat qui stipule que la participation directe ou indirecte de la Caisse des Dépôts dans le capital de Compagnie des Alpes SA doit être supérieure ou égale à 33,33 %. Si, sans l'accord préalable de l'établissement financier prêteur, la Caisse des Dépôts venait à détenir directement ou indirectement moins de 33,33 % du capital

et des droits de vote de l'emprunteur, le prêteur pourrait demander l'exigibilité immédiate du prêt.

Les emprunts obligataires sont assortis d'une obligation de respect d'un ratio financier établi sur la base des comptes consolidés du groupe Compagnie des Alpes.

Le ratio à respecter est le suivant :

| | Covenant | Ratio au 30/09/2020 |
|---|----------|---------------------|
| Dettes nettes consolidées/EBO consolidé | N/A | 8,1 |

Le Groupe a obtenu un accord de l'ensemble de ses partenaires bancaires et obligataires portant sur la suspension de son *covenant* de levier d'endettement (*covenant holiday*) pour les deux prochaines dates auxquelles celui-ci devait être testé, à savoir le 30 septembre

2020 et le 31 mars 2021. Avant obtention de l'accord des prêteurs pour la suspension du *covenant* de levier d'endettement, le ratio à respecter était inférieur à 3,50.

3.10 DETTES D'EXPLOITATION

La composition des dettes d'exploitation est la suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 30/09/2020 | Au 30/09/2019 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes fournisseurs | 7 631 | 6 498 |
| Dettes envers le personnel et les organismes sociaux | 6 586 | 7 390 |
| Dettes fiscales (TVA, impôts et taxes) | 887 | 526 |
| Avoirs à établir clients | 4 242 | 2 844 |
| TOTAL | 19 346 | 17 258 |

3.11 AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

La composition des autres dettes est la suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 30/09/2020 | Au 30/09/2019 |
|---|---------------|---------------|
| Comptes courants liés à l'intégration fiscale | 5 531 | 4 214 |
| Dettes d'impôt sur les sociétés | - | 212 |
| Autres dettes | 546 | 1 036 |
| TOTAL | 6 077 | 5 462 |

Note 4 Notes afférentes au compte de résultat

4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à 29,5 M€. Il comprend principalement les prestations réalisées par la Société pour le compte des filiales (prestations opérationnelles et prestations de holding) ainsi que la mise à disposition ponctuelle de personnel auprès de ses filiales. Le chiffre d'affaires est en recul de 1,5 M€ par rapport à l'exercice précédent en raison d'un plan d'économies engagé dans le contexte de pandémie qui s'est traduit par une baisse des coûts de management fees refacturés aux filiales.

4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation nettes des reprises de provision et autres produits s'élèvent à 42 M€ et progressent de 0,4 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique :

- par une progression des frais de personnel de 1 M€, suite notamment au versement d'une prime d'activité (PEPA) aux salariés du Groupe pour la 2^e année consécutive, prise en charge en intégralité par CDA SA ; il convient de noter que des efforts de réduction salariale ont été réalisés par la Direction générale, le COMEX et les patrons de sites durant la période de confinement et de fermeture des sites du Groupe ;
- par la hausse des dotations aux amortissements en raison d'importants projets informatiques et des reprises de provisions moins importantes que l'exercice précédent ; et
- est partiellement compensée par des économies importantes réalisées sur les services extérieurs pour 2 M€ (réduction des honoraires et frais de déplacements suite à la pandémie et au confinement).

4.3 RÉSULTAT FINANCIER

| (en milliers d'euros) | Au 30/09/2020 | Au 30/09/2019 |
|--|-----------------|-----------------|
| Dividendes | 55 427 | 47 001 |
| Revenus des créances financières | 65 | 54 |
| SOUS-TOTAL DIVIDENDES ET REVENUS DE CRÉANCES | 55 492 | 47 055 |
| Charges d'intérêts des emprunts et <i>cash pooling</i> | - 3 340 | - 2 700 |
| Charges d'intérêts (emprunt obligataire) | - 3 577 | - 3 556 |
| SOUS-TOTAL COÛT DU FINANCEMENT | - 6 917 | - 6 256 |
| Reprise de provisions financières | | |
| Dépréciations des immobilisations financières | - 75 843 | - 20 800 |
| SOUS-TOTAL PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS (NETTES) | - 75 843 | - 20 800 |
| Abandon de créances | | |
| Autres | - 55 | - 102 |
| RÉSULTAT FINANCIER | - 27 323 | 19 897 |

Les dividendes s'élevaient à 55,4 M€ contre 47 M€ en 2019. Des dépréciations de titres et de créances financières ont été comptabilisées pour un montant de 71,2 M€ (cf. note 3.2)

4.4 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'établit à - 0,25 M€ contre 0,09 M€ en 2019 et comprend les résultats (*malis et bonis*) sur rachats d'actions propres dans le cadre du programme d'animation de marché.

4.5 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020, la Compagnie des Alpes est restée à la tête d'un groupe d'intégration fiscale. Le périmètre des sociétés filiales intégrées est le suivant :

- Grévin & Cie ;
- Musée Grévin ;
- France Miniature
- CDA-Domains Skiabiles ;
- Méribel Privé (ex-Compagnie Immobilière des 2 Savoie) ;
- CDA Financement ;
- Méribel Alpina ;
- SCV Domaine Skiable (Serre Chevalier) ;
- CDA Productions ;
- Avenir Land (Walibi Rhône-Alpes) ;
- Société d'Aménagement de la station de La Plagne (SAP) ;
- Arcs Domaine Skiable (ADS) ;

- CDA Management ;
- INGÉLO ;
- Deux Alpes Loisirs ;
- SC2A SARL ;
- CDA DL ;
- Val-d'Isère Téléphériques (STVI) ;
- Valbus ;
- CDA Brands ;
- Serre Chevalier Bail ;
- Val-d'Isère Immo ;
- Deux Alpes Bail ;
- Ski et Soleil.

Le régime d'intégration fiscale de la Compagnie des Alpes repose sur le principe général de neutralité, chaque filiale membre du groupe fiscal constate l'impôt comme si elle n'avait pas été intégrée et la société mère enregistre l'impôt global du groupe fiscal.

Le groupe fiscal dégage un déficit d'ensemble de 13,8 M€, après avoir réalisé un *carry-back* de 1 M€, générant un produit d'impôt de 0,3 M€. Un report déficitaire est constitué pour le groupe fiscal pour un montant de 13,8 M€.

Note 5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés prennent en compte :

- une garantie de passif accordée à Looping Deutschland GmbH lors de la vente de la société Fort Fun pour un montant de 1 M€ jusqu'en 2026 ;
- deux garanties de passif données à la Ville de Paris pour la société Jardin d'Acclimatation pour un montant total de 9,7 M€, une d'un montant de 8,7 M€ relative à la redevance d'exploitation due jusqu'en 2041 et une d'un montant de 1 M€ relative à l'exécution du programme contractuel d'investissement jusqu'en 2024 ;
- une garantie pour la redevance de DSP de SCV de 0,6 M€ est accordée ;
- une garantie de 6 mois de loyer est accordée au bailleur de Chaplin's World (0,750 MCHF) ;
- dans le cadre du plan de transformation du Futuroscope ;
 - dans le cadre du pacte d'actionnaires signé le 12 octobre 2020 avec la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts, le Département de la Vienne et la SEM Patrimoniale de la Vienne,

la Compagnie des Alpes SA s'est engagée à l'acquisition de titres de la Société du Parc du Futuroscope dans la perspective des travaux d'agrandissement à venir pour 10,7 M€,

- les garanties suivantes ont été données par la Compagnie des Alpes SA :
 - une lettre d'intention a été signée garantissant 25 % du montant de l'engagement de travaux relatifs aux installations et immeubles du parc actuel, estimé à 100 M€, soit un montant forfaitaire maximum égal à 25 M€,
 - une lettre d'intention a été signée garantissant 2 années de loyers du parc actuel pour un montant de 6,2 M€,
 - enfin une garantie de loyer d'un trimestre a été donnée pour le second parc dont la construction est prévue pour un montant de 279 K€.

Les engagements reçus sont les suivants :

- lors de l'acquisition de Travefactory (en janvier 2019), les vendeurs ont accordé une garantie de passif au profit de la Compagnie des Alpes (à hauteur de 1,55 M€) pour les préjudices qui pourraient intervenir postérieurement à la transaction. Ces garanties demeurent en vigueur jusqu'à l'expiration des délais légaux et réglementaires correspondants ;
- dans le cadre du rachat de Travefactory, les parties se sont accordé mutuellement des options de vente et d'achat pour le solde des titres de la société Travefactory pour un montant maximum total de 3,8 M€, sur une durée de 1 an.

Note 6 Évènements postérieurs à la date de clôture

Le 12 octobre dernier, la Compagnie des Alpes a signé avec la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts, le Département de la Vienne et la SEM Patrimoniale de la Vienne, un nouveau pacte d'actionnaires qui engage les partenaires dans un plan d'investissement majeur de 300 M€ (dont 200 M€ portés par la Compagnie des Alpes) sur les dix prochaines années. Ce projet transformant pour le Futuroscope concerne le site actuel ainsi qu'une nouvelle zone d'activité adjacente

dont la Compagnie des Alpes assurera la gestion opérationnelle au travers d'un nouveau bail de 30 ans. L'ambition de ce projet est de conforter le site du Futuroscope comme destination de court séjour d'exception en France et en Europe. Cet accord a conduit la Compagnie Des Alpes à prendre une participation complémentaire de 10 % dans la société du Parc du Futuroscope.

Note 7 Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 ANS

| Nature des indications (montants en euros) | 30/09/2016 | 30/09/2017 | 30/09/2018 | 30/09/2019 | 30/09/2020 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 185 362 679 | 185 703 368 | 186 090 974 | 186 424 689 | 186 829 064 |
| b) Nombre d'actions ordinaires existantes | 24 317 726 | 24 362 421 | 24 413 271 | 24 457 051 | 24 510 101 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | | | | | |
| Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires | 27 007 717 | 27 573 778 | 28 880 325 | 31 017 444 | 29 516 859 |
| b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 10 527 492 | - 5 547 818 | 5 720 490 | 32 165 937 | 39 326 960 |
| c) Impôts sur les bénéfices | 7 284 000 | 6 391 332 | 12 888 109 | 5 433 218 | 7 741 941 |
| d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 13 379 298 | - 2 319 064 | 16 961 031 | 14 591 888 | - 32 359 640 |
| e) Résultats distribués | 9 718 410 | 12 173 487 | 15 850 693 | 17 119 936 | ND |
| Résultat par action | | | | | |
| a) Résultat après impôts, participations des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 0,73 | 0,03 | 0,76 | 1,54 | 1,92 |
| b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 0,55 | - 0,10 | 0,69 | 0,60 | - 1,32 |
| c) Dividende attribué à chaque action | 0,40 | 0,50 | 0,65 | 0,70 | ND |
| Personnel | | | | | |
| a) Effectif moyen des salariés employés | 109 | 122 | 118 | 129 | 130 |
| b) Montant de la masse salariale de l'exercice | 13 871 806 | 13 451 976 | 14 869 362 | 12 500 745 | 12 350 201 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice | 5 735 114 | 7 024 197 | 7 706 118 | 8 163 146 | 9 350 153 |